

**Dépôt du rapport financier vérifié pour l'exercice 2016 et du rapport de l'auditeur indépendant**

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière :

- Que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi des cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, le trésorier déposera le rapport financier vérifié et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 8 mai 2017, à 19 h, au bâtiment situé au parc des Saphirs (175, rue Kildare), à Sainte-Brigitte-de-Laval.

**Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an 2017**

**La greffière,**

---

**Maude Simard, avocate**